



Compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2013

L'an deux mil treize, le **29 mars**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 22 mars 2013

ORDRE DU JOUR

1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Autorisation de déposer le permis de construire pour le projet de requalification des anciens ateliers de l'institut rural

2. Affaires financières

- 2.1. Reprise anticipée des résultats 2012
- 2.2. Affectation des résultats 2012
- 2.3. Taux d'imposition 2013
- 2.4. Création et révision d'autorisations de programme
- 2.5. Vote des budgets 2013
- 2.6. Adhésion au service TIPI de paiement par carte bancaire sur Internet

3. Affaires juridiques

- 3.1. Brasserie - Salle festive : Autorisation au Maire de signer l'avenant n° 1 au marché
- 3.2. Modifications des statuts de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan

4. Affaires sociales

- 4.1. Subvention aux associations relevant de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire

5. Affaires jeunesse et vie associative

- 5.1. Subvention pour la maison des jeunes et de la culture de Crolles
- 5.2. Convention de partenariat entre la commune et la fédération régionale « Les MJC en Rhône-Alpes »

6. Affaires sportives – Animation

- 6.1. Subventions 2013 aux associations sportives, culturelles et du patrimoine
- 6.2. Subvention événementielle Isabelle Lafaye-Marziou - sport de haut niveau
- 6.3. Subvention événementielle pour l'association "Taekwondo Boxing Club de Crolles"
- 6.4. Subvention événementielle Richard Perot - Sportifs de haut niveau
- 6.5. Subvention pour l'association « Basket-Ball Crolles Grésivaudan »

8. Affaires culturelles

- 8.1. Médiathèque : demande de versement de la 2° tranche de subvention de l'ETAT pour les bibliothèques publiques
- 8.2. Création d'un Bibliobraderie
- 8.3. Subvention pour l'association « Musica Crolles »
- 8.4. Subvention pour l'association « Ensemble Musical Crollois »

9. Ressources humaines

- 9.1. Départs en retraite

Présents : 24
Absents : 5
Votants : 25

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, GROS, HYVRARD, LEVASSEUR, MELIS, MILLOU, MORAND, PESQUET
MM. BROTTESS, BRUNELLO, CARRASCO, CROZES, FASTIER, FORT, GAY, GIMBERT, GLOECKLE, LEROUX, LORIMIER, PEYRONNARD, PIANETTA

ABSENTS : Mmes. AIZAC, BRUNET-MANQUAT (pouvoir à Mme. CHEVROT), CATRAIN, DRAGANI, DURAND

Mme. Blandine CHEVROT a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 16-2013 : Autorisation de déposer le permis de construire pour le projet de requalification des anciens ateliers de l'institut rural

La commune souhaite réaliser la requalification des anciens ateliers de l'institut rural, bâtiment du patrimoine communal, situé à l'angle du chemin de l'Eperon et de la rue de la Falaise, sur la parcelle cadastrée AH440.

La réalisation des travaux de construction prévus pour ce projet nécessite au préalable l'obtention d'un permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à déposer une demande de permis de construire pour ce projet, et à signer tout document afférant.

2 - AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 17-2013 : Reprise anticipée des résultats 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **d'inscrire** les restes à réaliser 2012 du budget communal et du budget de l'assainissement au vu de l'état fourni au trésorier.
- **de reprendre** au budget primitif 2013 les résultats tels que présentés aux tableaux ci-dessous.

BUDGET COMMUNAL	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice	579 718.26		9 943 051.59	
Résultat antérieur reporté		1 344 954.23		15 624 379.52
Résultat de clôture 2012		765 235.97		5 681 327.93
Restes à réaliser			1 975 339.90	

BUDGET EAU	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice		135 068.29		43 699.62
Résultat antérieur reporté		626 772.87		1 124 798.62
Résultat de clôture 2012		761 841.16		1 168 498.24

BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes d'inv
Résultat de l'exercice		93 469.39	213 098.14	
Résultat antérieur reporté		211 662.44		186 482.22
Résultat de clôture 2012		305 131.83	26 615.92	
Restes à réaliser			2 184.52	

Délibération n° 18-2013 : Affectation des résultats 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de reprendre au budget primitif 2013 les résultats de la section de fonctionnement tels que présentés dans le tableau d'affectation ci-dessous :

	BUDGET COMMUNAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT
Résultat à affecter	765 235.97	761 841.16	305 131.83
Besoin de financement de la section d'investissement	0	0	28 800.44
Affectation en section d'investissement (compte 1068)	0	0	28 800.44
Affectation en section de fonctionnement (compte 002)	765 235.97	761 841.16	276 331.39

Délibération n° 19-2013 : Taux d'imposition 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (deux abstentions) des suffrages exprimés, adopte les taux d'imposition suivants pour 2013 :

- taxe d'habitation : 11.73 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.92 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.11 %

Délibération n° 20-2013 : Création et révision d'autorisations de programme

Une partie des projets d'investissement de la commune justifie la création d'autorisations de programme du fait de leur caractère pluriannuel et du volume budgétaire des projets considérés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- créé une Autorisation de Programme relative à la réhabilitation du groupe scolaire Sources-Charmanches, référencée sous le numéro 13 pour un montant de 2 280 000 € en dépenses ;
- révisé les Autorisations de Programme existantes conformément au tableau joint à la délibération ;
- approuve la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau joint à la délibération.

Délibération n° 21-2013 : Vote des budgets 2013

La situation financière de Crolles permet la mise en œuvre des orientations budgétaires qui s'inscrivent dans la continuité d'une politique en faveur du développement durable de la commune :

- ne pas alourdir la pression fiscale des ménages,
- maintenir un service public de qualité tout en confortant la politique sociale de la commune et en veillant à contrôler au mieux les dépenses
- autofinancer les projets d'investissements

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (deux abstentions) des suffrages exprimés, vote le budget primitif communal 2013 qui s'équilibre à 20 409 335.57 € en fonctionnement et 18 254 168.90 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, vote le budget primitif de l'eau 2013 qui s'équilibre à 931 841.16 € en fonctionnement et 2 512 000 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, vote le budget primitif de l'assainissement 2013 qui s'équilibre à 927 931.39 € en fonctionnement et 382 915.92 € en investissement.

Délibération n° 22-2013 : Adhésion au service TIPI de paiement par carte bancaire sur Internet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la mise en place du service de paiement par carte bancaire sur internet et **autorise** M. le Maire à signer :

- la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI;
- le formulaire d'adhésion à l'application TIPI pour l'encaissement des produits mentionnés ci-dessus ;
- tout formulaire d'adhésion ou d'ajout visant à étendre le télépaiement à un autre contrat d'encaissement ou à un autre produit.

3 - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n° 23-2013 : Brasserie - Salle festive : Autorisation au Maire de signer l'avenant n° 1 au marché

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 2 269 000 € H.T et le forfait définitif de maîtrise d'œuvre à 206 479 € H.T.

Délibération n° 24-2013 : Modifications des statuts de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le projet de modifications statutaires n° 6 proposé par la Communauté de communes qui va dans la continuité des actions d'ores-et-déjà engagées.

4 - AFFAIRES SOCIALES

Délibération n° 25-2013 : Subvention aux associations relevant de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme. Murielle MELIS ne prend pas part au vote), *approuve* le versement des subventions listées ci-dessous :

Nom	Ville	Objet	Subvention
ALMA (Allo Maltraitance des personnes Agées et/ou handicapées)	Eybens	Prévenir les situations de maltraitance (écoute, accueil et orientation)	400 €
Dyspraxique mais Fantastique	Crolles	Rassembler, informer et aider les familles touchées par la dyspraxie, Alerter les pouvoirs publics et inciter les médecins à diagnostiquer de manière précoce la maladie.	300 €
La Passerelle	Grenoble	Permettre le maintien du lien parents/enfant par l'animation d'un lieu de médiation familiale.	500 €
Accueil Demandeurs d'Asile	Grenoble	Accueillir les demandeurs d'asile de l'Isère, Savoie et Haute Savoie, Soutenir les usagers dans les démarches administratives.	1 500 €
AFM (association Française contre les Myopathies) délégation Isère	Echirolles	Financer les activités proposées aux malades et leur famille (groupe de parole et sorties).	300 €
AFSEP (association française des sclérosés en plaques)	Grenoble	Lutter contre l'exclusion en favorisant le maintien à domicile, Représenter les malades, faire valoir leurs droits auprès des pouvoirs publics.	80 €
Association Valentin Haüy Grenoble - Isère	Grenoble	Assurer des services aux personnes aveugles et malvoyantes notamment par le biais d'activités culturelles, de loisirs et sportives.	300 €
Club Arthaud	Crolles	Organiser des loisirs, des vacances et des rencontres au sein du club. Défendre les intérêts des personnes âgées.	7 100 €
Phares	Grenoble	Accompagner et soutenir les personnes âgées dans les services gériatriques du CHU de Grenoble.	400 €

Les Restaurants et Relais du Cœur de l'Isère	St Martin le Vinoux	Aider les personnes en difficulté dans les domaines de l'alimentaire, de l'insertion et de la formation.	1000 €
Amicale CNL Crolles	Crolles	Défendre les droits des locataires.	1000 €

5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 26-2013 : Subvention pour la maison des jeunes et de la culture de Crolles

Une convention de partenariat avec l'association MJC de Crolles a été signée pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2013. Cette convention prévoit un engagement de la commune à soutenir financièrement l'association, sous réserve d'un vote annuel de la subvention par le conseil municipal.

Le bilan d'activité et le projet de l'année 2013 correspondent aux objectifs fixés par la convention et que le budget prévisionnel 2013 a été transmis par la MJC lors de la commission paritaire du 31 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, octroie à la MJC une subvention de 203 000 €.

Délibération n° 27-2013 : Convention de partenariat entre la commune et la fédération régionale « Les MJC en Rhône-Alpes »

Une convention de partenariat entre la commune et la fédération « Les MJC en Rhône-Alpes » a été signée pour l'année 2012.

La mission fédérale comprend :

- l'intervention d'un professionnel fédéral incluant salaire, indemnité de mission, charges sociales et conventionnelles, taxes, provisions conventionnelles et contractuelles,
- les frais occasionnés pour l'intervention fédérale.

La MJC de Crolles est fédérée à la fédération « les MJC en Rhône Alpes ». Dans ce cadre, la fédération est chargée de l'emploi du directeur, ce qui appelle le renouvellement de cette convention avec la fédération régionale « Les MJC en Rhône-Alpes ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la convention élaborée pour une durée d'un an entre la commune et la fédération régionale « Les MJC en Rhône-Alpes »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention,
- **octroie** à la fédération régionale « Les MJC en Rhône-Alpes », une subvention pour la mission fédérale d'un montant de 68 000 €.

6 – AFFAIRES SPORTIVES - ANIMATION

Délibération n° 28-2013 : Subventions 2013 aux associations sportives, culturelles et du patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Bernard FORT ne prenant pas part au vote), **approuve** l'attribution des subventions aux associations sportives, culturelles et du patrimoine selon la répartition détaillée en annexe à la délibération dont la synthèse est la suivante :

	Subventions de fonctionnement		Aides aux projets spécifiques	
	Montant global proposé	Rappel BP 2013	Montant global proposé	Rappel BP 2013
Sport	82 550 €	98 950 € (subvention exceptionnelle BBCG comprise)	9 350 €	25 000 € (sportifs de haut niveau compris)
Culture (hors écoles de musique)	31 850 € (coproductions comprises)	36 700 €	2 500 €	pris sur l'enveloppe globale culture (36 700 €)

Patrimoine	4 930 €	6 000 €	1 000 €	1 500 €
Vie associative	1 660 €	3 300 €	/	/
Animation	7 700 €	7 700 €	/	/
TOTAL	128 690 €	152 650 €	12 850 €	26 500 € (+ 2 500 € pris sur l'enveloppe globale culture)

Délibération n° 29-2013 : Subvention événementielle Isabelle Lafaye-Marziou - sport de haut niveau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention d'un montant de 5 500 € à Madame Isabelle Lafaye – Marziou.

Délibération n° 30-2013 : Subvention événementielle Richard Perot - Sportifs de haut niveau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention d'un montant de 1 500 € à M. Richard Perot.

Délibération n° 31-2013 : Subvention pour l'association « Basket- Ball Crolles Grésivaudan »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 10 167 € à l'association « Basket- Ball Crolles Grésivaudan ».

8 – AFFAIRES CULTURELLES

Délibération n° 32-2013 : Médiathèque : demande de versement de la 2° tranche de subvention de l'ETAT pour les bibliothèques publiques

La commune a sollicité le soutien de l'Etat pour la construction de la médiathèque dans le cadre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt.

Le dossier a reçu un avis favorable des services de l'Etat qui s'est engagé à verser une somme de 847 938 € soit 40 % du montant de la dépense éligible retenue de 2 119 845 €.

Une première tranche de cette subvention a été versée en 2012.

La demande de versement pour la deuxième tranche doit être adressée aux services de l'Etat avant fin avril 2013, et se doit d'être accompagnée d'une délibération du conseil municipal.

La deuxième tranche représente un montant de 282 646 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à solliciter l'Etat pour le versement de la deuxième tranche de subvention.

Délibération n° 33-2013 : Création d'une Bibliobradirie

Afin de répondre aux objectifs fixés dans les actions 8 et 40 de l'Agenda 21, Monsieur l'adjoint à la culture et au patrimoine propose qu'une bibliobradirie, une vente de livres d'occasions, soit organisée tous les ans afin de donner une seconde vie aux documents.

Le produit de cette vente sera reversé à l'Organisation Non Gouvernementale « Bibliothèques sans Frontières » (BSF). Une convention devra être signée entre la commune et BSF pour préciser les modalités du versement de la recette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide l'organisation d'une bibliobradirie,
- fixe les tarifs de vente des livres d'occasion suivants :
 - « beaux » livres : 1 €
 - romans et documentaires : 0.50 €
 - livres de poches, romans jeunesse et premières lectures : 0.30 €
- autorise M. le Maire à signer la convention avec Bibliothèques Sans Frontières.

Délibération n° 34-2013 : Subvention pour l'association « Musica Crolles »

Dans le cadre de la convention biannuelle du 13 avril 2012, l'association « Musica Crolles » s'engage envers la commune de Crolles à participer au développement de sa politique culturelle en offrant les services suivants aux crollois :

- Dispenser un enseignement musical ouvert et accessible à tous,
- Participer en coordination avec la commune de Crolles, à l'animation, la promotion, la recherche et la formation du public, dans les domaines de la musique et d'une manière générale tout ce qui concerne la programmation culturelle de la commune,
- Organiser en concertation avec la commune toute action de sensibilisation et de formation musicale, notamment en direction des jeunes et du public n'ayant pas ou peu accès aux pratiques musicales,
- Organiser des rencontres avec les professionnels de la musique,

Plus généralement, mettre en œuvre toutes possibilités financières, matérielles et humaines nécessaires à la réalisation des objectifs précisés dans la convention.

Par ailleurs, l'association monte le Festival L'R le 09 juin 2013, projet de fin d'année de l'école de musique associant élèves, professeurs et musiciens professionnels dans un concert partagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, alloue à l'association « Musica Crolles » une subvention de fonctionnement de 69 444 € et une subvention exceptionnelle de 3 305 €, soit une subvention totale de 72 749 €.

Délibération n° 35-2013 : Subvention pour l'association « Ensemble Musical Crollois »

Dans le cadre de la convention biannuelle du 13 avril 2012, l'association « l'Ensemble Musical Crollois » s'engage envers la commune de Crolles à participer au développement de sa politique culturelle en offrant les services suivants aux crollois :

- Dispenser un enseignement musical conforme au schéma départemental d'enseignement de la musique,
- Participer, en coordination avec la commune de Crolles, à l'animation, la promotion, la recherche et la formation du public, dans les domaines de la musique et, d'une manière générale, tout ce qui concerne la programmation culturelle de la commune,
- Organiser, en concertation avec la commune, toute action de sensibilisation et de formation musicale, notamment en direction des jeunes et du public n'ayant pas ou peu accès aux pratiques musicales,
- Dispenser à l'année une découverte musicale et un accompagnement de projet en milieu scolaire
- Organiser des rencontres avec les professionnels de la musique,
- Plus généralement, mettre en œuvre toutes possibilités financières, matérielles et humaines nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment précisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, alloue à l'association « Musica Crolles » une subvention de fonctionnement de 185 000 €.

L'aide ainsi apportée par la commune est plafonnée à 400 élèves crollois ou assimilés, c'est-à-dire aux habitants d'une commune voisine ne bénéficiant pas d'école de musique municipale ou intercommunale.

9 - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 36-2013 : Départs en retraite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe les enveloppes de départ en retraite de trois agents comme suit :

- 500 euros pour 26 ans et 5 mois au service de la ville ;
- 450 euros pour 23 ans et 5 mois au service de la ville ;
- 400 euros pour 21 ans 2 mois et 25 jours au service de la ville.



La séance est levée à 23 h 30



François BROTTE
Maire de Crolles